

Le mariage de l'année 2016

Cathy et Nicolas se sont dit oui. Samedi 17 décembre, le maire, Jean-Marie Castex et Patrice Pichenev, premier adjoint, ont reçu les consentements de Cathy Harnet, assistante en ressources humaines et de Nicolas Vantorre, responsable technique sous le regard attendri du petit Noah.

La municipalité leur présente tous ses vœux de bonheur !



LES GESTES DE
**PREMIERS
SECOURS,**
UNE URGENCE
CITOYENNE

Formez-vous aux gestes qui sauvent !

Un proche qui fait un malaise ou qui s'étouffe, une brûlure, une fuite de gaz ou un départ de feu chez vous, un accident de la route... Nombreux sont les risques dans notre vie quotidienne.

Afin de vous apprendre les premiers gestes essentiels, les pompiers de Rouilly-Saint-Loup organisent **deux heures d'initiation gratuites** :

Samedi 25 février
de 10h à 12h
à la salle des fêtes.

Pour tous renseignements et inscriptions : contactez le secrétariat de la mairie (03.25.41.58.39) aux heures d'ouverture.



La coordination Pastorale des Jeunes du Diocèse de Troyes organise la «**Marche de Pâques**» dans la nuit du 14 au 15 avril 2017.

Cette manifestation qui rassemble chaque année plusieurs centaines de personnes autour de Mgr Marc Stenger, évêque de Troyes, partira de Troyes Saint Bruno, vers 21h45, pour conduire les participants, en plusieurs étapes, jusqu'à Troyes Notre Dame des Trévois.

Une halte est prévue à Rouilly-Saint-Loup entre 2h30 et 4h00 du matin avec des animations à l'Eglise et dans la cour de l'école (point de restauration et animations diverses). Une note d'information avec de plus amples explications vous sera distribué dans les semaines précédant l'événement.

Agenda

- Repas des aînés : 29 janvier
- Après-midi jeux : 30 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai et 26 juin
- Vide-greniers : 9 avril
- Randonnée à partir de la passerelle de Menois : tous les jeudis

Rouilly-Saint-Loup'

Infos



Chères lupirulliennes, chers lupirulliens

Janvier 2017- N° 11

L'arrivée de la nouvelle année offre toujours un espoir de changement et la période des vœux est traditionnellement un moment pour se projeter pour les mois à venir.

C'est l'occasion pour moi d'exprimer à tous le souhait que cette année soit la meilleure possible. Je vous souhaite bien évidemment, en priorité, une bonne santé mais également des moments de joie et de bonheur dans votre quotidien.

Pour la commune, je souhaite que certains projets engagés connaissent enfin leur aboutissement et que leurs mises en oeuvre se fassent dans de bonnes conditions. Je pense notamment au Plan Local d'Urbanisme mais aussi à notre adhésion à Troyes Champagne Métropole.

En 2017, bien entendu les membres du conseil municipal et moi-même continuerons d'oeuvrer pour que Rouilly-Saint-Loup poursuive son embellissement et son dynamisme. Que cette nouvelle année apporte à tous l'épanouissement et la réussite tant sur un plan personnel et que sur un plan professionnel !

Meilleurs vœux à tous !

Jean-Marie Castex, maire de Rouilly-Saint-Loup

Jean-Marie CASTEX,
maire de Rouilly-Saint-Loup,
et les membres du Conseil Municipal,
vous souhaitent une

FELIZ AÑO NUEVO
BONNE ANNÉE
HAPPY NEW YEAR
FROHES NEUES JAHR
FELICE ANNO NUOVO C NOBVM GODOM
SZCZĘŚLIWEGO NOWEGO ROKU

2017



Nouvelles réglementations

Attention à compter du 27 mars 2017, la mairie de Rouilly-Saint-Loup ne pourra plus traiter les demandes de Cartes Nationales d'Identité.



A compter du 27 mars 2017, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) évoluent.

Vous devrez désormais vous adresser à l'une des 13 communes équipées des dispositifs de prise d'empreinte (la plus proche étant la mairie de Saint-Julien-Les-Villas).

La demande de CNI est effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée.

Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Les derniers travaux réalisés

- Le pont SNCF menant à la rue des Plantes a été réparé. Le grillage orange placé là à la suite d'un accident il y a quelques années, a été remplacé par une balustrade résistante et plusieurs barreaux abîmés ou manquants ont été remplacés.
- Un abri bus a été installé juste à côté du pont, à l'arrêt de bus dit de «La Guérate». Il permettra aux élèves qui vont au collège d'attendre le bus au sec et en toute sécurité.
- Arbres et arbustes ont été plantés devant et dans l'enceinte du cimetière.
- Le tilleul du lotissement des Cortins a été généreusement élagué.
- Une haie végétale a été plantée dans le virage à l'entrée de Rouillerot pour dissuader les camions de mordre l'accotement et ainsi de «moucheter le mur» de la propriété voisine.
- Le rapport des fouilles réalisées autour de l'église a révélé la présence d'un nombre considérable de sépultures. Les travaux d'assainissement prévus autour de l'église nécessiteraient des fouilles complémentaires dont le montant ne peut être supporté par le budget de la commune.



Changement d'habitudes...

Petite révolution cette année dans la distribution des colis aux aînés. Afin de permettre aux membres du conseil municipal (quasiment au complet) de rencontrer les aînés de la commune, il a été décidé d'organiser une petite cérémonie conviviale à la salle des fêtes et non plus une remise à domicile. Si ce changement a suscité des petites inquiétudes chez certains, il a été plutôt bien accueilli puisque près de 90% des personnes concernées se sont déplacées et ont fait part de leur satisfaction.



Remerciements

Les sapeurs-pompiers volontaires du centre de première intervention de Rouilly-Saint-Loup remercient chaleureusement les habitants pour leur accueil et générosité lors de la distribution des calendriers 2017.





Departures
Départs

Destination	Gate	Boarding	Remarks
Destination	Porte	Embarquement	Observations
AUTORISATION DE SORTIE			Obligatoire
DU TERRITOIRE POUR MINEURS			Obligatoire
AU 15/01/17			Obligatoire

VOTRE ENFANT PART EN VOYAGE SANS VOUS À L'ÉTRANGER ?



À PARTIR DU 15 JANVIER 2017, UNE AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE EST OBLIGATOIRE. UNE DÉMARCHE SIMPLE ACCESSIBLE EN LIGNE POUR PROTÉGER VOS ENFANTS ET LUTTER CONTRE LA MENACE TERRORISTE SUR www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922